



EPTB
Vilaine



Compte-rendu du COPIL Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine 12 décembre 2019 à Billiers

Etaient présents :

ANGIBAUD Alain - UPPM
AUDRAN Bernard - Maire d'Ambon
AUGÉ Bertrand - AFB
BADOUEL Charlotte - Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud
BASCK Stéphane - Fédération de chasse 56
BÉCHAUD Guy - Association Nautique de Folleux
BENOIT Colette - Adjointe à Marzan
BERTHELOT Pierre-Jean - DREAL Bretagne
BOULLARD Roxane - COREPEM
BOUSSION Dominique - AFB
CHANU Aurélie - CPIE Loire Océane
CLAUDEL Patrick - Vice-Président de l'UNAN 56
COLASSE Vincent - CBN de Brest
COSSON Thomas - PNR Golfe du Morbihan
CUDENNEC Jean - Eau et Rivières de Bretagne
DIOT Philippe - APPAC
FLINOIS CLAUDE - AUMBK
GAUTIER Sébastien - Fédération de chasse 56
GERGAUD Antoine - CAP Atlantique
GUILLARD Sébastien - service eau nature et biodiversité de la DDTM56
HAAS Olivier - Chantier naval
HUBERT Denis - CPIE Loire-Océane
LE GOUELLO Raphaëla - Navigatrice - Bureau d'Etudes STERMOR
LE GUEN Bernard - Maire de Camoël
LE HUNSEC Benoît - EID
LECERF Sophie - CRPMEM
MAHÉ Éric – Mairie de Surzur
MARZIN Anahita - AFB
MESMEUR Yannick - DDTM 56

MORICE Lionel - Elu à Camoël
PERRON Marie-Roberte - Association Les Amis de Kervoyal
QUENTEL Armand - CRPMEM
ROSSET Régine - Présidente du COPIL - Maire de Billiers
ROUILLÉ Jean-Yves - Plaisancier Arzal
SARRAZIN Bernard - UNAN 56
TABART Hervé - Elu d'Arzal

Participaient également de l'EPTB :

GASTON Mathilde, Animatrice du SAGE Vilaine
JÉGOU Jean-Luc, DGS
LE NORMAND Anne, Coordinatrice Natura 2000 – Chargée de Mission Zones Humides et Natura 2000 Marais de Vilaine
LEBRETON Aurore, Chargée de Mission Estuaire – Natura 2000 Baie et Estuaire de Vilaine
MARTINS Myriam, Assistante du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité
WOIMANT Stéphanie, Responsable du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité

L'ordre du jour était le suivant :

1. Gouvernance
2. Les enjeux terrestres et marins du site
3. Etat d'avancement et calendrier prévisionnel
4. Actualités du comité d'estuaire
5. Tour de table

La présentation est en annexe du compte-rendu (annexe 1). Seuls les éléments importants sont retranscrits ci-après.

Contexte

Suite à la réunion d'installation du 24 juin 2019, l'EPTB Vilaine est devenu pilote des sites Natura 2000 Baie et Estuaire de Vilaine.

Comme décidé lors du Comité Estuaire du 29 mars 2019 et afin de maintenir une cohérence d'actions, le Comité Estuaire et le COPIL Natura 2000 ne font qu'un.

Madame Régine ROSSET, Maire de Billiers, en est aujourd'hui la Présidente, elle succède à Monsieur Guy LEGAL, Maire d'Assérac, qui assurait la présidence depuis 2014.

L'organisation générale se traduit de la manière suivante :

- *3 ou 4 séances par an*
- *L'ensemble des membres du comité estuaire et de la démarche NATURA 2000 est invité à chaque séance*
- *L'ordre du jour est précisé à chaque séance afin que chaque acteur puisse se positionner :*
 - *Soit des sujets concernant la démarche, et le périmètre plus restreint de Natura 2000*

- Soit des sujets concernant les enjeux « Estuaire » et donc un périmètre plus élargi (ce sont les thèmes précédemment abordés en comité estuaire : navigation, envasement, sensibilisation,...).
- Ces thématiques étant très étroitement liées, un point d'information sur la thématique qui n'est pas à l'ordre du jour sera systématiquement fait.
Ex : l'ordre du jour est consacré à la démarche Natura 2000, les sujets de la séance seront en lien avec ce dossier et son périmètre d'action. A la fin de la séance, une information sur les enjeux « Estuaire » sera réalisée.

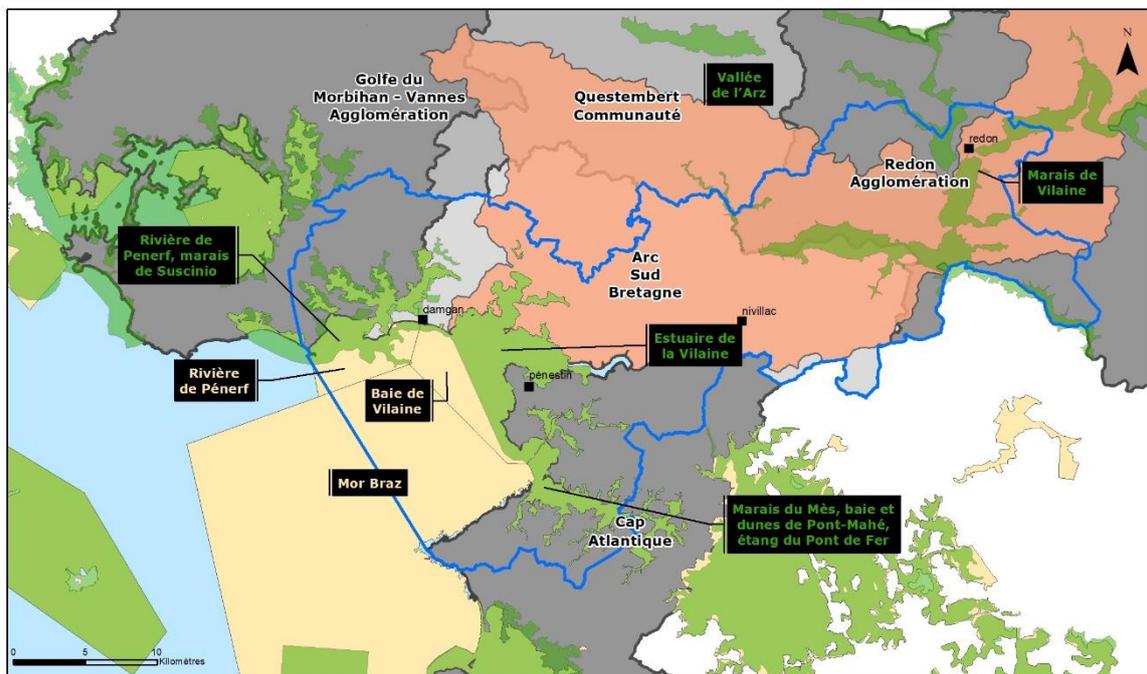
1. Gouvernance

Les précisions suivantes ont été apportées par Mme Woimant (EPTB Vilaine) en réponse à une remarque sur la gestion du canal, évoquée dans la partie 3.

L'EPTB Vilaine :

- Porte le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE Vilaine) et anime ainsi à ce titre la Commission Locale de l'Eau (CLE du SAGE Vilaine) et le comité d'estuaire.
- Est opérateur sur le territoire Vilaine Aval pour la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Est opérateur Natura 2000 pour les sites Estuaire et Baie de Vilaine ainsi que Marais de Vilaine
- Est gestionnaire du barrage d'Arzal et de l'usine d'eau potable en amont de celui-ci.

Les différentes missions et compétences sont illustrées dans la figure ci-dessous.



EPTB-Vilaine
Créée le: 20/12/2019
Sources :
Muséum National d'Histoire Naturelle - Données Natura 2000
IGN - BD-Topo 2017

■ Bassin de navigation "Baie de Vilaine-Vilaine maritime"
■ Natura 2000 - ZSC - Directive Habitats-Faune-Flore
■ Natura 2000 - ZPS - Directive Oiseaux
■ Unité de Gestion vilaine aval

2. Les enjeux terrestres et marins du site

Les présentations des partenaires sont en annexe du compte-rendu (annexes 2 et 3).

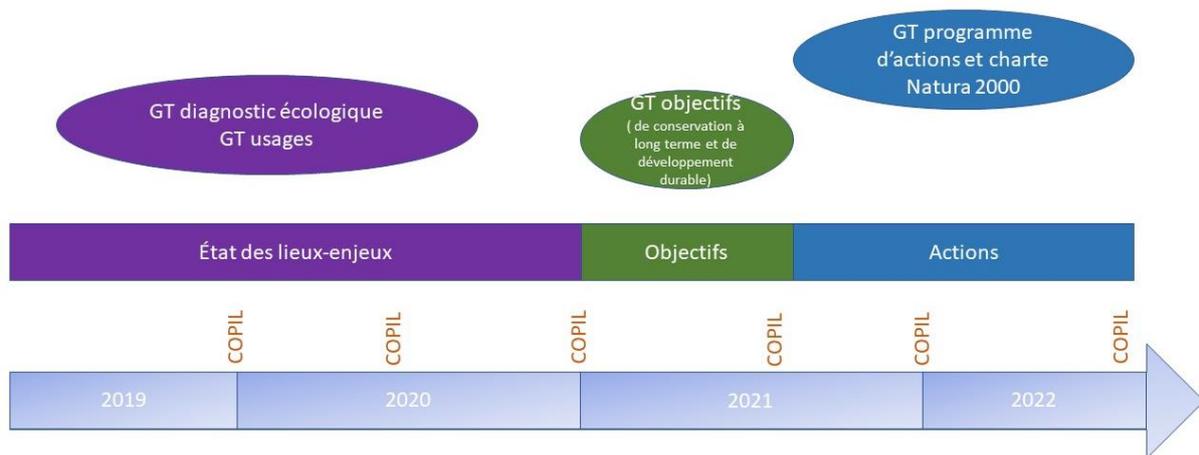
La cartographie des habitats (terrestre et marin) a été réalisée en 2008. Il n'est pas prévu de nouvelle cartographie mais uniquement des acquisitions ciblées.

Il ne s'agit que d'un premier état de la connaissance (flore et milieux terrestres ainsi que milieux marins). Il reste à approfondir d'autres enjeux tels que les oiseaux, les mammifères ou les poissons amphihalins.

3. Etat d'avancement et calendrier prévisionnel

Les membres du COPIL ne se sont pas opposés à la proposition de méthode et au calendrier.

Les points d'étape clés de l'élaboration du document d'objectifs sont identifiés dans la figure ci-dessous :



Précisions apportées :

- Le comité technique au sein du COPIL est une instance réunissant uniquement les acteurs techniques. Ce comité permet la préparation des éléments présentés au COPIL. Il est évolutif dans sa composition et est amené à évoluer selon les sujets abordés ou les besoins de l'opérateur.
- Les plaisanciers non associés à la première réunion sur le dialogue territorial seront sollicités via des entretiens individuels ou lors d'autres rencontres. C'est aussi le cas d'autres acteurs locaux.
- L'UPPM (Union des Plaisanciers des Ports du Morbihan) a fait une demande officielle auprès des services de l'état pour être membre du COPIL. Cette demande sera officialisée lors du prochain COPIL (probablement en juin 2020) et du nouvel arrêté du fait des élections municipales.
- La préfecture maritime était représentée par M. Mesmeur de la DDTM 56.

Questions :

M. Quentel (CRPMEM) s'interroge sur l'articulation de la démarche Natura avec les SCOT ou les PLU et les autres politiques publiques et l'impression de déborder du cadre strict de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des sites (objectifs Natura 2000).

- Réponse de Mme Rosset, présidente du COPIL et maire de Billiers : pour Natura 2000, volonté de mettre tous les acteurs autour de la table, prémices de l'élaboration.
- Réponse de M. Le Borgne (Arc Sud Bretagne) : le SCOT entre en révision en 2020, l'objectif est aussi de travailler ensemble, trouver des solutions pour aider le territoire avec un vrai enjeu environnemental et de préserver les usages.
- Réponse de M. Augé (AFB Antenne atlantique) : s'interroge sur la position du CRPMEM ; le reproche de la démarche Natura 2000 en mer est souvent d'être « hors-sol » et en dehors des autres politiques publiques notamment la qualité de l'eau. Sur ce site, il y a une volonté des élus d'intégrer les différents sujets entre eux.
- Réponse de M. Leguen (CAP Atlantique) : évoque le partenariat entre CAP Atlantique et l'EPTB, traduit dans une convention en cours de signature et pour laquelle on retrouve les éléments suivants : contribution à la rédaction du DOCOB, expertises naturalistes, veille à la cohérence des différentes mesures mises en place sur les sites voisins.
- Il est rappelé par l'EPTB qu'un partenariat similaire est mis en place entre l'AFB Antenne Atlantique et l'EPTB.
- M. Quentel précise que les sites mixtes permettent de prendre en compte les effets des activités littorales sur la mer (notion de bassin versant).
- Mme Woimant (EPTB Vilaine) précise les missions et compétences de l'établissement (cf. 1. Gouvernance), et le fait que l'EPTB Vilaine n'est plus gestionnaire du domaine public fluvial qui est désormais la propriété de la région Bretagne qui en assure également la gestion.

4. Actualités du comité d'estuaire

Les membres ne s'opposent pas à la demande de CAP Atlantique, qui est signataire de la charte d'engagement pour une navigation durable, pour bénéficier des formations et campagnes de sensibilisation sur les sites hors territoire baie de Vilaine (réalisées par le CPIE Loire Océane).

5. Tour de table

Un tour de table, réalisé en fin de réunion, a permis à certains membres ou invités de s'exprimer sur Natura 2000 et de manière plus globale sur la baie de Vilaine.

M. Audran (maire d'Ambon et vice-président du PNR Golfe du Morbihan) témoigne de la méthode de travail réalisée sur la rivière de Pénerf. Réunir tous les acteurs autour de la table sur différents thématiques dont la biodiversité ou la qualité de l'eau a permis des avancées notables.

M. Nicolazo (Syndicat conchylicole de la rivière de Pénerf) précise que le bassin versant de Pénerf reste à taille humaine et que la qualité de l'eau est un enjeu majeur, notamment pour certaines professions. Il constate que le milieu se dégrade de plus en plus, que certaines activités en pâtissent et que les études ne suffisent pas.

Mme Rosset précise que la reconquête des milieux doit se faire ensemble et que les objectifs doivent être partagés par tous et pas seulement des élus. Cela doit donc passer aussi par des études.

Mme Le Gouvello (bureau d'étude STERMOR), vient de terminer une thèse sur l'économie circulaire appliquée à un système socio-écologique halio-alimentaire localisé. Elle travaille aussi avec l'IUCN sur la thématique aquaculture et aires marines protégées, afin de trouver des synergies et des services mutuels rendus.

Mme Perron (association les amis de Kervoyal) se demande si via des financements Natura 2000 il y a possibilité d'étudier les parcs mytilicoles comme zone de fraysère potentielle.

Mme Badouel (CRC Bretagne Sud) : La conchyliculture rend de nombreux services écosystémiques.

M. Angibaud (UPPM) : conscient que la plaisance a pollué et qu'il existe malheureusement encore des pratiques désastreuses, mais que les pratiques évoluent et qu'il faut continuer dans ce sens.

M. Flinois (AUMBK) : jusqu'à 400 bateaux aux mouillages en été dans la baie de Kervoyal, les plaisanciers ne sont présents que quelques semaines par an et n'ont pas toujours conscience des impacts de leur activité sur le milieu.

M. Le Hunsec (EID) précise que l'Entente Interdépartementale de Démoustication sera dissoute au 31 décembre 2019. La compétence de la régulation des moustiques est reprise par le département du Morbihan sur la rive nord et CAP Atlantique pour la rive sud.

M. Claudel (UNAN) Comment on intègre les activités humaines au respect de la nature que l'on veut obtenir ? la notion de capacité de résilience de la nature doit être prise en compte.

M. Quentel souhaiterait qu'il y ait les mêmes indicateurs pour la qualité de l'eau de mer et de l'eau douce.

Mme Lecerf (CRPMEM) travaille sur les aires marines protégées de Bretagne sud et la mise en œuvre de l'analyse du risque pêche professionnelle (équivalent d'une évaluation d'incidence) et est en charge de la mise à jour du diagnostic de la pêche professionnelle sur le site Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine, prévue pour mi 2020.

M. Tabart (mairie d'Arzal) est inquiet pour la profession agricole quant à l'évolution potentielle du périmètre mais conscient qu'il faut protéger les milieux et les usages.